

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

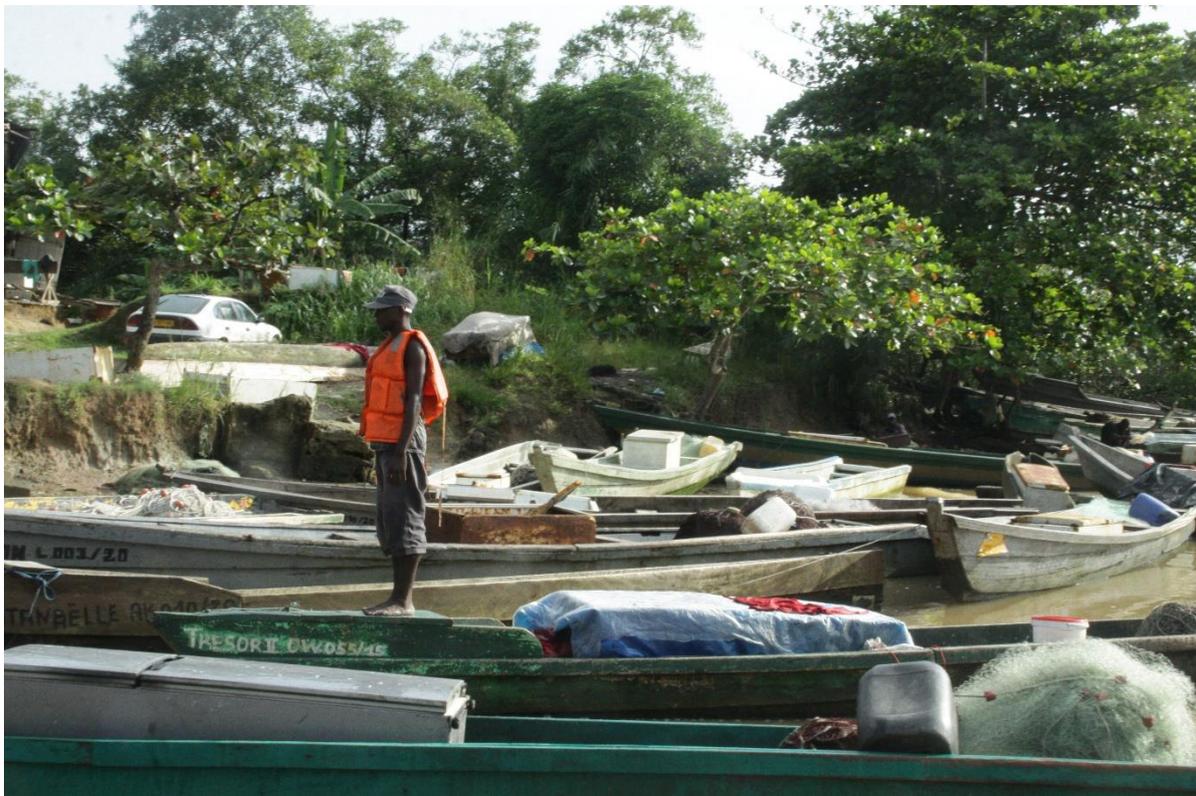
RAPPORT DE MISSION

VISITE DU DEBARCADERE DE PECHE

DE BAMBOUCHINE

DANS LA BANLIEUE DE LIBREVILLE

(REPUBLIQUE GABONAISE)



LIBREVILLE (GABON), le 20 mars 2021



Introduction

Dans sa mission d'accompagner les acteurs du secteur des pêches et de renforcer leurs capacités, le Secrétariat Exécutif de la COREP a effectué, le 20 mars 2021, une visite au débarcadère de pêche de Bambouchine, dans la banlieue de Libreville, en République Gabonaise.

La délégation de la Commission Régionale des pêches du Golfe de Guinée (COREP) était composée de :

1. Monsieur **Emmanuel SABUNI KASEREKA**, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation ;
2. Monsieur **Austen Junior MOUITY CAKPO**, Agent chargé du Service Information/Communication ;
3. Monsieur **Gamaliel MANGALA MOUSSAVOU**, Chauffeur de la COREP.



A son arrivée à Bambouchine, la délégation a été conduite au siège de la coopérative de pêche de Bambouchine située au site de débarquement des pirogues dans un parc national.

Sur une vingtaine de membres que compte la coopérative, six (6) membres étaient présents, dont une (1) femme chargée des finances et deux (2) responsables de la coopérative qui sont :

1. Monsieur **Marcel EDOU NDONG**, Responsable de la coopérative pêche de Bambouchine ;
2. Monsieur **Ange MIDJALA**, Responsable Adjoint.



Objectif de la mission de visite

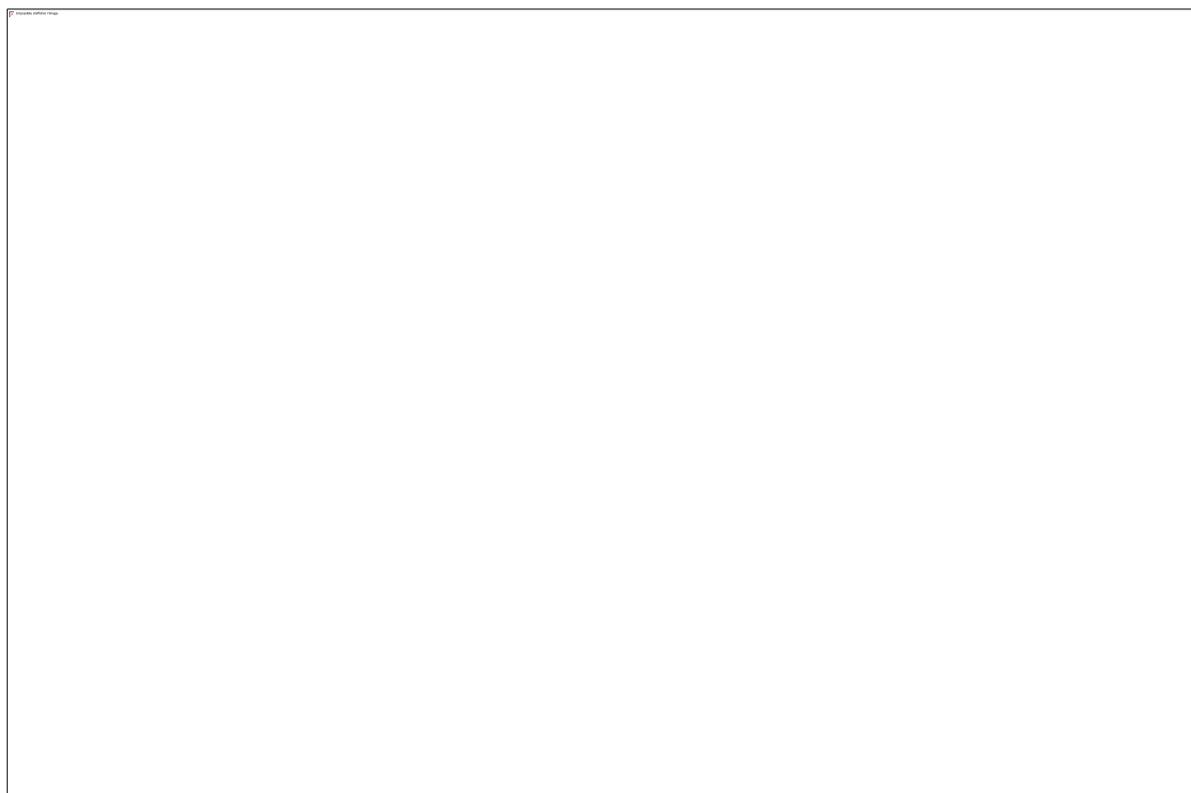
La visite du site de débarquement de pêche de Bambouchine fait suite à une stratégie d'appui aux acteurs du secteur pêche et aquaculture, à travers la collecte d'informations sur terrain afin de mieux appréhender les difficultés des coopératives et apprécier la nature de l'aide appropriée à leur apporter, qu'elle soit matérielle ou financière.

Echanges entre la délégation de la COREP et les membres de la coopérative



Après les civilités usuelles, les membres de la délégation de la COREP ont exposé les raisons de cette visite de Bambouchine, notamment procéder à un état des lieux des installations ainsi que s'informer sur les besoins et les difficultés des adhérents à la coopérative.

Dans son mot de circonstance, Monsieur **Emmanuel SABUNI KASEREKA** est d'abord revenu sur la présentation de la COREP et ses missions dans la sous-région de l'Afrique Centrale et, en particulier, au Gabon. Il a tenu ensuite à remercier les membres de la coopérative de leur chaleureux accueil et disponibilité.



Avant de donner la parole au responsable de la coopérative, il a précisé que l'objectif de la visite n'est pas de faire des promesses de financement ou d'accompagnement dans l'immédiat, mais surtout de relever les difficultés rencontrées par les pêcheurs.

Monsieur **Marcel EDOU NDONG**, à son tour, s'est montré très honoré de recevoir un organisme régional qui pourrait leur permettre de répondre aux besoins de la coopérative, avant de poursuivre son propos.

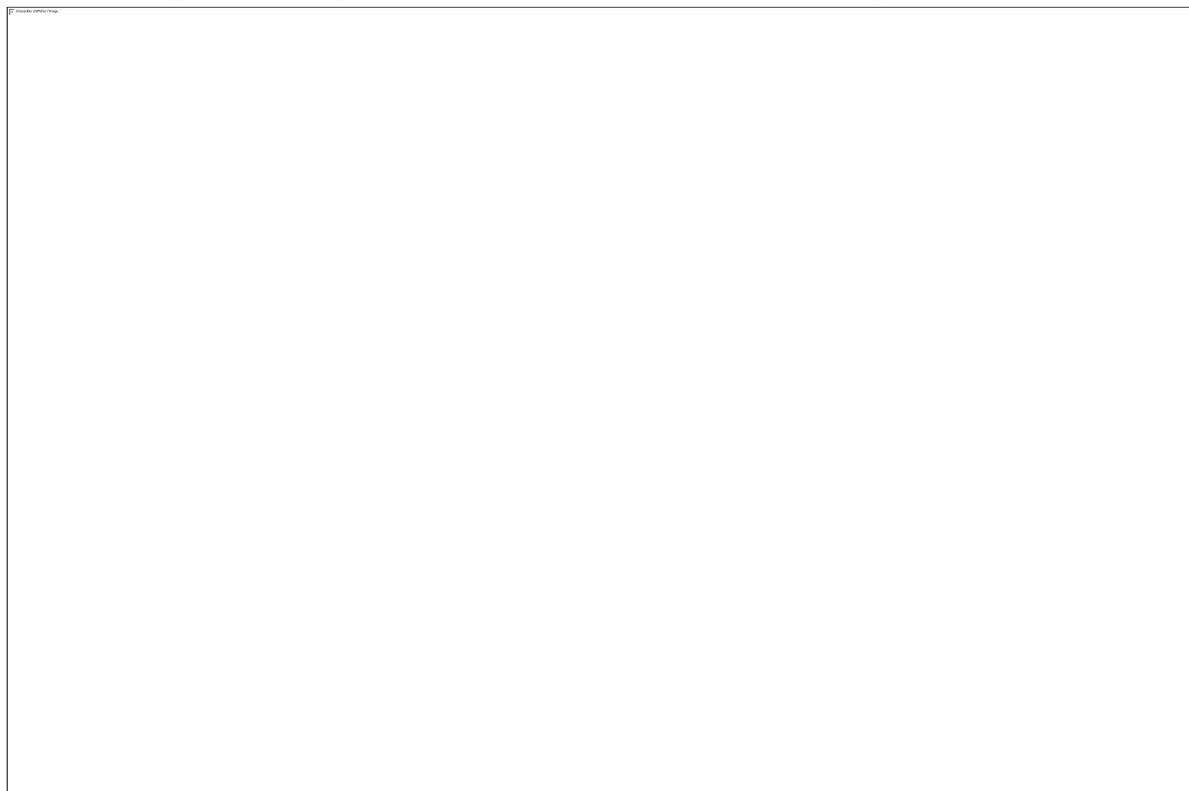


La coopération est essentiellement constituée de jeunes gabonais. Cette coopérative avait vu le jour en 2018 et compte actuellement une quinzaine de pirogues. La principale activité est la pêche du mullet.

Certains adhérents passent d'abord par une étape de formation avant d'intégrer officiellement la coopérative.

Il a, par la suite, exprimé les difficultés multiples existantes pour exercer le métier, notamment :

1. Celles d'ordre structurel : bâtiment vétuste et chambre froide défectueuse ;
2. Manque d'accompagnement (investisseurs ou partenaires) : il a précisé que ce site était sous la tutelle du Conseil Départemental depuis 1960, à l'origine du projet et se retrouve abandonné de nos jours ;





3. Par ailleurs, il a précisé que le mauvais état de la route ne favorise pas l'accès au débarcadère par les clients. Cet accès est encore plus difficile en saison des pluies ;
4. Aussi, ils ont souligné la lourdeur administrative lors de la constitution des documents devant leur permettre de travailler légalement avec les administrations, notamment la Direction Générale des Pêches, la Marine Marchande et l'Agence des Parcs Nationaux. En effet, ce site de débarquement est situé dans un parc national ;
5. Le coût du matériel de pêche est aussi un frein au développement de l'activité ; Il faut disposer d'un capital de 2.000.000 à 5.000.000 de Frans CFA pour l'achat d'un moteur hors-bord, sans oublier l'achat des accessoires de pêche (600.000 F pour la pirogue et 1.500.000 pour un filet de 800 mètres) ;
6. S'agissant de l'électricité, le site possède un groupe électrogène doté d'une grande capacité mais qui n'est quasiment pas exploité, suite à la panne de la chambre froide et de l'unité de production de glace ;
7. Concernant les ressources halieutiques, seuls le mullet et les petits poissons sont les principales espèces pêchées par la coopérative.



Conclusion

Il a été très important pour le Secrétariat Exécutif de la COREP d'effectuer ce déplacement de Bambouchine, en vue de cerner les besoins des membres de la coopérative pêche de Bambouchine.

La mission de Bambouchine, a été bénéfique tant pour la COREP que pour la Coopérative de Bambouchine. En effet, il était nécessaire de visiter toutes les installations du site afin de relever les défis et difficultés rencontrés par cette coopérative dont les membres sont essentiellement de jeunes gabonais.

Ainsi, la COREP se réjouit d'avoir effectué cette mission qui permettra d'assurer un suivi et une veille sur les acteurs du secteur pêche et aquaculture. Nous suggérons que la coopérative de Bambouchine fasse l'objet d'une attention toute particulière dans les Programmes de travail des années à venir.

Fait à Libreville, le 02 juin 2021

Emmanuel SABUNI KASEREKA









